ELU(E)S - ORGANISER ET EXERCER VOTRE POUVOIR DE POLICE (CLASSE VIRTUELLE)

Comment gérer efficacement votre rôle en matière de sécurité

3H EN CLASSE VIRTUELLE (2 X 90 MN), DE 17H30 À 19H00

ELUS

CODE : GTEW59

Objectifs de la formation

Connaître les principes et l'application des pouvoirs de police du maire

Connaître le rôle et l'organisation de la police municipale

Savoir animer ou participer à un CLSPD/CISPD

Parmi nos formateurs

- **ROBERT Jérôme**
  Conseiller Municipal délégué à la lutte contre l'insécurité, à la défense et aux anciens combattants,
  VILLE DE VOIRON

Public concernés

- Élus

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 190,00 €HT

Module 1 - (1h30)

Connaître et délimiter les pouvoirs de police du maire

- Comprendre les contours des pouvoirs du maire et des adjoints en matière de police
- Identifier les acteurs de la sécurité intérieure et comprendre leur fonctionnement : Police nationale, services de renseignements, douanes…
- Détailler les pouvoirs de la police municipale en matière de recherches et de constatations des infractions
- Assimiler les différents types de qualification judiciaire : agent de police judiciaire adjoint, agent de police judiciaire, officier de police judiciaire
- Comment armer et équiper de manière légitime votre police municipale

Module 2 - (1h30)

Comment animer ou participer efficacement à un Conseil Local/Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD/CISPD)

- Rappel des fondements juridiques, les attributions et la composition du CLSPD/CISPD
- Pourquoi participer ou non à un CISPD ou créer un conseil local en l'absence d'un conseil intercommunal
- Créer une cellule de prévention de la délinquance des mineurs ou un groupe de prévention de la radicalisation
- Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) : comprendre les orientations prioritaires (circulaire 2016) et comment bénéficier de subventions

Dates

Classe virtuelle

19/06/2024

06/11/2024

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.